

## Au sommaire

**4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**  
**Emprunt / Prêt.** Ordonnance du 5 janvier 2026 relative à la commercialisation à distance de services financiers

**Propriété.** Le règlement de copropriété ne constitue pas un juste titre permettant l'usucapion abrégé

**7 ENTREPRISE**  
**Sociétés par actions.** Effets sur les droits d'actionnaire de la résolution judiciaire d'une cession d'actions

**Entreprise.** Procédure collective bi-patrimoniale et vente de la résidence principale de l'entrepreneur individuel

**8 FAMILLE - PATRIMOINE**  
**Divorce / Séparation de corps.** Calcul d'une prestation compensatoire sous forme d'usufruit d'un immeuble bâti sur terrain propre

**9 FISCAL**  
**Mutation à titre gratuit.** Conditions d'éligibilité au dispositif *Dutreil* : appréciation du caractère animateur de la holding

**11 RURAL**  
**Groupeement agricole d'exploitation en commun.** GAEC : la mésentente et la fin du travail en commun ne suffisent pas à justifier une dissolution judiciaire

## À LA Une

### Évaluation des biens ruraux en cas d'attribution à l'associé majoritaire de la SCEA locataire

L'attribution préférentielle est un mécanisme visant à maintenir certains biens dans le patrimoine familial ou à assurer la continuité d'une activité économique. Lorsque le bien faisant l'objet de cette attribution est loué par une société dont l'héritier demandeur est associé majoritaire, se posent des questions spécifiques quant à son estimation.

La valeur à retenir est-elle celle libre ou occupée ?

Par un arrêt publié du 10 décembre 2025, la Cour de cassation décide, par application stricte des règles juridiques, qu'il convient de retenir la seconde. > **LIRE P. 1**